

Initiales du président

Initiales de la directrice

No. de la
résolution
ou annotation

Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS
ÉCOLE DES CAVALIERS

Procès-verbal de la deuxième séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021 tenue le 18 novembre 2020 à 18h30 en virtuel.

SONT PRÉSENTS

Mesdames

Myriam Allard	Parent
Claudine Clément	Enseignante
Stéphanie Désautels	Enseignante
Julie Foster	Parent
Édith Lacasse	Enseignante
Evelyne Lemire	Parent
Marie-Chantal Rouleau	Enseignante

Messieurs

Richard Bilodeau	Parent
Anthony MacKinnon	Parent
Marc Rousson	Technicien au service de garde

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Mesdames

Catherine Dubuc	Directrice
Hélène Robert	Membre de la communauté

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h34.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Un membre enseignant du conseil fait la demande d'ajouter un point décisionnel concernant le point « Soutien aux enseignants de l'école demandé ». Le président explique que les relations de travail ne relèvent pas du conseil d'établissement. Il explique que les membres du CÉ ont un devoir de réserve, de rester neutre lors du processus de négociations et de respecter le mandat du CÉ. Le président propose d'avoir une proposition plus claire pour la prochaine rencontre et de laisser les enseignants présenter leurs points. Également, un autre membre du CÉ mentionne qu'il souhaite entendre les enseignants, mais il n'est pas certain de souhaiter un vote. Enfin, un autre membre souligne qu'il se questionne concernant l'ajout

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers
---	--

demandé.

Il est proposé par Madame Stéphanie Désautels d'ajouter le sujet « Soutien aux enseignants et enseignantes de l'école » au point décisionnel de l'ordre du jour de la rencontre.

Le vote est demandé.

Pour : 5 votes

Contre : 3 votes

Abstention : 2 votes

Le sujet est ajouté au point 11.4.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 18 JUIN ET 15 OCTOBRE 2020

Il est proposé par Madame Marie-Chantal Rouleau, appuyée par Madame Evelyne Lemire, d'adopter les procès-verbaux du 18 juin et 15 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

4. SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Pizza

En juin dernier, le CÉ avait déjà approuvé la résolution concernant les dîners « Pizza ».

Patinoire

Cette année, il n'y aura pas officiellement de demande effectuée auprès de la ville de Gatineau.

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune intervention du public

6. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Richard Bilodeau partage les informations suivantes :

- C'est une bonne nouvelle qu'il n'y ait pas de cas de COVID au sein de l'école.
- Des remerciements sont adressés aux membres du personnel pour le travail effectué afin de minimiser les risques de transmission de la COVID et le soutien apporté aux élèves concernant les différentes consignes de la Santé publique.

7. MOT DE LA DIRECTION

Madame Catherine Dubuc partage les informations suivantes :

- Les élèves de 6^e année de l'école fréquenteront la nouvelle école secondaire 040. Présentement, l'hypothèse que ces derniers fréquentent un autre établissement en septembre 2021 est mise de

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers
---	--

l'avant. Un déménagement serait prévu en janvier 2022 dans leurs nouveaux locaux.

- Rappel mentionné que le CSSPO partage les informations sur le site internet et application Mégaphone pour l'annulation du transport et la fermeture des écoles en cas d'intempérie.
- Aucune information supplémentaire concernant une fermeture prolongée de l'école pendant la période des Fêtes.
- Les rencontres de parents se déroulent en virtuel. Elles sont étalées dans le temps.
- L'École des Cavaliers a été sélectionnée pour la mesure « À l'école, on bouge ». L'école recevra une subvention d'un peu plus de 20 000 \$ pour faire bouger les élèves. La subvention sera décroissante pour les prochaines années.
- La période officielle d'admission des élèves du préscolaire se déroulera du 25 janvier au 26 février 2021.
-

8. MOT DES ENSEIGNANTS

- Madame Marie-Chantal Rouleau mentionne que les membres du personnel et les élèves travaillent fort pendant la journée.
- Madame Édith Lacasse mentionne que tous les membres du personnel assurent présentement le suivi auprès des parents. C'est une période assez occupée.

9. MOT DU SERVICE DE GARDE

Monsieur Marc Rousson partage les informations suivantes :

- Une attention plus que particulière est portée afin de garder les élèves du même groupe classe au sein du même groupe du SDG.
- Comme plusieurs parents viennent chercher leurs enfants plus tôt au SDG, les éducatrices revoient leur programmation.
- Le sujet de la semaine de relâche est à l'ordre du jour. Il sera discuté à ce moment.

10. MOT DE L'OPP

Madame Hélène Robert, responsable de l'OPP partage les informations suivantes :

- Elle remercie les membres d'avoir l'opportunité de représenter la communauté au sein du CÉ.
- Quelques parents bénévoles ont eu l'occasion de donner un coup de pouce lors de la course-école ainsi que pour les photos scolaires.
- Il y a une ouverture afin d'augmenter le nombre de dîners pizza à partir de janvier. Le télétravail est favorable au recrutement de bénévoles.

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers
---	--

CE #2021-10	<p>11. DÉCISIONS</p> <p>11.1 Règles de régie interne</p> <p>Madame Catherine Dubuc présente les modifications proposées lors de la dernière rencontre du CÉ concernant les règles de régie interne.</p> <ul style="list-style-type: none"> - CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, le conseil d'établissement doit établir ses règles de Régie interne ; - CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées au document par les membres du conseil d'établissement; - EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Julie Foster, appuyée par Madame Édith Lacasse, il est résolu à l'unanimité ; - D'ÉTABLIR les règles de Régie interne du conseil d'établissement 2020-2021.
CE #2021-11	<p>11.2 Contenus en orientation scolaire</p> <p>Madame Catherine Dubuc mentionne que le ministère de l'Éducation a rendu les COSP obligatoires, et que le Conseil d'établissement doit approuver la planification des activités élaborée par le personnel enseignant. Un questionnement est adressé concernant l'impact ou non de la COVID sur les activités proposées. Le personnel enseignant mentionne que la majorité des activités prévues seront réalisées en salle de classe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - CONSIDÉRANT que l'article 461 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au ministre le pouvoir, dans les domaines généraux de formation qu'il établit, de prescrire des activités ou contenus qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves; - CONSIDÉRANT que l'article 85 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement la responsabilité d'approuver l'orientation générale proposée par le directeur de l'école en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation par les enseignants des objectifs et des contenus des programmes d'études établis par le ministre ; - CONSIDÉRANT que l'école doit déployer les six contenus du 3e cycle en orientation scolaire et professionnelle prescrits par le ministre ; - EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Anthony MacKinnon, appuyé par Monsieur Richard Bilodeau, il est résolu à

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers
---	--

CE #2021-12

l'unanimité ;

- **D'APPROUVER** le contenu proposé par la directrice pour l'année scolaire 2020-2021.

11.3. Ouverture du SDG – Mars 2021

Monsieur Marc Rousson nous informe qu'il a reçu les réponses des parents concernant l'ouverture ou la fermeture du service de garde pendant la semaine de mars. Parmi les parents du service de garde 28 ont répondu oui et 39 non. Un questionnement est soulevé concernant la possibilité d'inviter les élèves qui ne sont pas inscrits au SDG pour cette semaine. Avec la pandémie, les différentes restrictions mises en place ne favorisent pas le mélange des élèves au sein des groupes. L'idée pourrait être explorée pour les prochaines années.

- **CONSIDÉRANT** que les parents utilisateurs du service ont été consultés;
- **CONSIDÉRANT** que le service de garde doit s'autofinancer lors de la semaine de relâche;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Marc Rousson, appuyée par Madame Marie-Chantal Rouleau, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** la fermeture de service de garde lors de la semaine de mars 2021.

CE #2021-13

11.4 Soutien aux enseignants et enseignantes de l'école

Madame Stéphanie Désautels, enseignante, mentionne qu'elle est représentante syndicale pour les enseignants de l'école. Elle fait la lecture d'une lettre et d'une proposition à envoyer au gouvernement concernant les demandes syndicales du personnel enseignant.

Suite à la lecture de la lettre, un membre demande si les demandes syndicales stipulées dans la lettre relèvent de l'école ou du gouvernement. La réponse donnée par Madame Désautels précise que les points touchent les enseignants de l'école, mais ils relèvent du ministère. Également, une précision est demandée par un membre concernant l'utilisation de la réponse du vote par la partie syndicale. La réponse donnée souligne que lors des négociations, le syndicat (FAE) va discuter et demander si les CÉ appuient la majorité des enseignants dans le but d'en faire un recensement.

Le président mentionne que selon lui, ce n'est pas dans le mandat du CÉ de

Initiales du président

Initiales de la directrice

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers**

se prononcer sur les négociations et que la proposition n'est pas recevable. Certains membres souhaitent être mieux informés avant de prendre une décision.

Suite aux discussions, le président fait une contre-proposition.

« Tout en reconnaissant l'excellent travail des enseignants et des enseignantes, il est pertinent de valider auprès des instances appropriées la recevabilité de la proposition initiale. »

Madame Marie-Chantal Rouleau demande le vote sur la contre-proposition.

Pour : 5

Contre : 4

Abstention : 1

Madame Catherine Dubuc effectuera le suivi afin de recevoir un avis juridique concernant la recevabilité du sujet au conseil d'établissement. Un membre suggère que l'information soit transmise par courriel dès qu'une réponse sera donnée et qu'au besoin, un vote, par courriel, soit effectué.

12. INFORMATIONS

12.1. Informations du Comité de parents

Monsieur Richard Bilodeau mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier CÉ. Il rappelle aux membres que la politique sur la gestion des surplus a été partagée la semaine dernière. Le sujet sera discuté lors de la prochaine rencontre du comité.

12.2. Traiteur

Madame Catherine Dubuc indique que quelques parents ont posé des questions concernant traiteur considérant que le service offert par Lindocile ne reprendra pas cette année. Elle demande si les parents souhaitent avoir un nouveau traiteur pour cette année. Suite aux discussions, il est suggéré de ne pas offrir le service pour le reste de l'année et de prévoir un comité pour le choix d'un nouveau traiteur pour septembre 2021.

12.3. Suivi budgétaire 2019-2020

Madame Catherine Dubuc explique que le déficit prévu est moins grand qu'anticipé pour l'année scolaire 2019-2020. Des explications sont partagées concernant le budget.

Également, Madame Dubuc mentionne que pour cette année, une restructuration a dû être faite au SDG afin d'essayer de diminuer les coûts d'opération considérant le départ de plusieurs enfants. Un nouveau déficit est à prévoir pour cette année.

12.4. Ajout des journées pédagogiques au calendrier scolaire

Madame Catherine Dubuc mentionne que le ministère de l'Éducation a

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers
---	--

accordé trois journées pédagogiques supplémentaires afin de permettre au personnel enseignant de recevoir de la formation et de prévoir du temps de planification avec les collègues. Le service de garde sera offert gratuitement aux enfants qui fréquentent habituellement le SDG. Les journées retenues pour l'École des Cavaliers seront : 11 décembre 2020, 18 janvier 2021 et 8 mars 2021.

12.5. Conférence pour les parents

Un comité formé d'enseignants propose d'offrir un atelier-conférence aux parents concernant « L'aide aux devoirs ». L'atelier sera offert par Mme Caouette, le 2 décembre en soirée. Une invitation sera partagée aux parents sous peu.

13. VARIA

Aucun sujet

14. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Richard Bilodeau que la séance soit levée à 20h51.

La prochaine rencontre aura lieu le 27 janvier 2021 à 18h30.

Richard Bilodeau
Président

Catherine Dubuc
Directrice